

Professionnels de santé : sortie du rapport 2018 sur le risque médical



© 2019 Les Echos Publishing

Ce rapport détaillé livre tous les ans différents éléments chiffrés ayant trait au risque médical (sinistres déclarés par profession, décisions de justice et avis CCI, évolution des montants d'indemnisation et du taux de condamnation, protection juridique, prévention des risques...) pour les médecins, cliniques, chirurgiens-dentistes, sages-femmes et autres paramédicaux.

Ainsi, sur les plus de 487 000 sociétaires de la MACSF inscrits en 2018, 4 723 déclarations corporelles ont été adressées (en hausse de 1,6 % par rapport à 2017) dont 2 339 pour les seuls médecins (891 ont fait l'objet d'une réclamation amiable, 772 saisines de la commission d'indemnisation, 486 procédures civiles ou administratives, 95 plaintes pénales, 95 plaintes ordinaires).

Autre exemple, pour les décisions de justice civile et pénale, 446 décisions ont mis en cause 762 professionnels de santé. 378 praticiens ont été condamnés pour un montant d'indemnisation totale de 52,4 M€ (dont 21,5 M€ pour des médecins généralistes, 11,5 pour les gynécologues, 8 pour les chirurgiens)...

Pour en savoir plus : www.macsf-exerciceprofessionnel.fr

